



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

SEP - 1 1983

UN/FA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

S/15922\*  
31 août 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT  
SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 9 août 1983, indiquant que M. Laurent Rapin, a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.